

DELIBERATION

Session ordinaire du 29 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2017

Présents : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Prosper BASSET – André BOUYSSOU - Patrick BEAUMIER - Jacob SNOWBALL - Mme Christine BOUYSSOU

Absents :

Excusés : MM. Willy BIEBER - Jean-Philippe CAPDECOMME - Jean-Luc AVEQUIN

Secrétaire : M. Jacob SNOWBALL

Procuration de M. Jean-Philippe CAPDECOMME donnée à M. Jean-Claude RIGAL

Procuration de M. Willy BIEBER donnée à Jacob SNOWBALL

Procuration de M. Jean-Luc AVEQUIN donnée à Patrick BEAUMIER.

Ordre du jour : Présence de M. Jimmy LABARBE percepteur de FUMEL.

1. Vote Compte Administratif – compte de gestion et affectation des Résultats de l'exercice 2016,
2. TERA .

Questions diverses :

En début de séance le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin fait l'objet de remarques et de réflexions.

Il est demandé d'ajouter dans l'urgence, la délibération du conseil municipal sur le rythme scolaire des écoles de Tournon d'Agenais avec un retour à la semaine de 4 jours. Accepté.

Intervention de M. Jimmy LABARBE :

Monsieur le Maire demande à M. Jimmy LABARBE, percepteur de FUMEL (ayant répondu une deuxième fois à l'invitation du Maire, suite au défaut de quorum du 22 juin dernier) d'exposer la situation financière et fiscale de la commune et d'apporter des éclaircissements au contrôle effectué par la chambre régionale des comptes.

La gestion financière de la commune est bonne et sincère avec des dépenses de fonctionnement peu compressibles. Sur les derniers exercices la stabilisation des taux d'imposition communaux ont eu pour effet de contenir l'effort des ménages. Une augmentation de ces taux pourrait être préconisée.

Les investissements passés ont affaibli la capacité d'autofinancement nette (CAF) qui est déficitaire mais les remboursements d'emprunts par anticipation et le nouvel emprunt à un taux très attractif vont permettre d'améliorer la CAF dès les prochains exercices. Une prudence sur de nouveaux investissements est fortement conseillée.

Le rapport de la chambre régionale des comptes reprend les mêmes arguments et émet des recommandations, sur l'amortissement de la caserne de TOURNON d'AGENAIS, la gestion des deux gîtes communaux dans un budget annexe (même si l'emprunt concernant les 2 gîtes communaux a pris fin en décembre 2016) et l'identification précise du réseau de voirie dans l'état de l'actif : domaine public et privé).

Après présentation des éléments financiers et résultats de l'exercice 2016, Monsieur Jimmy LABARBE n'émet aucune objection à la sincérité et à la présentation du compte administratif 2016 à l'assemblée délibérante.

7. FINANCES LOCALES / 079-2017

1 – 1 - Vote du compte administratif Commune 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de 1^{er} adjoint Jean-Claude RIGAL, vote le compte administratif de la commune 2016 et arrête ainsi les comptes :

<u>Commune</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	103 316,03 €
	Reste à réaliser :	5 872,00 €
Recettes	Réalisé :	96 718,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	108 514,96 €
Recettes	Réalisé :	141 170,64 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		- 6 597,73 €
Fonctionnement		32 655,68 €
Résultat global		26 057,95 €

A 4 voix POUR et 5 voix CONTRE le Compte Administratif 2016 n'est pas approuvé.

1 – 2 Affectation des résultats 2016 – Commune :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après s'être prononcé sur le Compte Administratif de l'exercice 2016

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- Considérant que le compte administratif fait apparaître

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2016 de	8 896,25 €
Un excédent reporté année 2015 de	23 759,43 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	32 655,68 €
Un déficit d'investissement de	6 597,73 €
Un déficit des restes à réaliser de	5 872,00 €
Un besoin de financement de	12 469,73 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2016 : excédent	32 655,68 €
➤ Affectation complémentaire en réserve (1068)	12 469,73 €
➤ Résultat reporté en fonctionnement (002)	20 185,95 €
➤ Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	- 6 597,73 €

A 4 voix POUR et 5 voix CONTRE L' Affectation des résultats 2016 n'est pas approuvé.

1- 3 Vote du compte de gestion 2015 commune et CCAS :

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 4 voix POUR et 5 voix CONTRE Le Compte de Gestion 2016 n'est pas approuvé.

2 - TERA :

Il avait été demandé en séance du 1^{er} juin 2017 d'inviter les membres de l'association TERA afin qu'ils présentent au conseil municipal leur projet d'éco Hameau. Ce sujet avait déjà été abordé en réunion publique du 24 mars 2016.

Madame PHILIP présente les membres de l'association et l'origine du projet.

M. BOSQUE intervient sur leur tour de France qui a mis en évidence le besoin de redynamiser les territoires ruraux et de fédérer les différentes initiatives entreprises afin de réunir les compétences (habitats, énergie, monnaie locale..etc..).

Naissance du projet de construction d'un éco hameau dans une commune partenaire avec le souhait principal d'implantation sur MASQUIERES à "Lartel" siège de l'association.

Objectifs : Qualité de la production locale avec monnaie citoyenne
 Centre de formation citoyen
 Construction de maisons autonomes
 Economie potentielle à développer pour la commune

A ce jour, soutien de plusieurs partenaires locaux (agriculteurs et producteurs, lycées..), financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional, Europe LEADER et élus locaux.

Les membres de l'association TERA demande la position du Conseil Municipal de MASQUIERES.

Questions posées : le conseil municipal de MASQUIERES est-il favorable à l'implantation de ce projet sur la commune à "Lartel" ou sur un autre terrain ?. Le besoin est de 3 hectares dont 2 hectares à urbaniser. Peut-on s'orienter vers un STECAL à "Lartel" ?

Tour de table : M. le Maire rappelle le PLUi et la zone N et A de "Lartel" sur une zone naturelle NATURA 2000 et ZNIEF, qui ne permettent pas, dans la situation présente, l'implantation de nouvelles constructions, voir d'un éco hameau.

Un autre terrain de 2 hectares et plus sur la commune se situerait aussi sûrement en zone N ou A et les terrains constructibles en zone AU sur la commune ne semblent pas adaptés au projet (pas assez de surface et potentiellement réservés pour des constructions individuelles). La révision du PLUi est nécessaire pour établir un STECAL à "Lartel" et relève de la compétence de la Communauté de Commune FUMEL Vallée DU LOT.

Aucun conseiller ne se positionne, à priori, contre le projet d'éco hameau mais des oppositions sont émises sur le lieu d'implantation de "Lartel", au regard de la réglementation en vigueur.

M. Patrick BEAUMIER demande que le conseil municipal se prononce par vote, POUR ou CONTRE le projet. M. le Maire rappelle la décision prise en conseil du 1^{er} juin dernier "programmation d'une réunion en mairie avec les responsables de l'Association pour un exposé précis sur le sujet et en suivant un nouveau conseil municipal, éventuellement à huis clos, afin de définir la position des élus de la commune".

M. le Maire rappelle à nouveau que la Commune n'a pas la compétence quand à l'issue de ce projet.

8.1 – ENSEIGNEMENT / 080-2017

3 – Rythmes scolaires avec retour de la semaine à 4 jours :

Monsieur le Maire expose qu'en séance du 22 juin dernier, les membres du Conseil Syndical des Ecoles de Tournon d'Agenais se sont prononcés favorablement au rythme scolaire avec retour à la semaine de 4 jours et à l'envoi d'une demande de dérogation à l'Inspection d'Académie pour la mise en place de cette mesure dès la rentrée au 1^{er} septembre 2017.

Une même résolution a été adoptée par les élus de FUMEL Vallée du Lot en séance du 22 juin 2017. Une délibération des conseils municipaux est nécessaire pour déposer cette demande de dérogation.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents :

- Se prononce favorablement au rythme scolaire avec retour de la semaine à 4 jours et à l'envoi d'une demande de dérogation à l'Inspection d'Académie pour la mise en place de cette mesure dès la rentrée au 1^{er} septembre 2017.

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Le Président déclare clos la séance ordinaire du 29 juin 2017 à 23h00.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Prosper BASSET

André BOUYSSOU

Patrick BEAUMIER

Christine BOUYSSOU

Jacob SNOWBALL.